

Conditions générales du prêt d'un vélo-cargo famille par la Ville d'Orly et critères de choix de bénéficiaires

A) Conditions pour louer le vélo-cargo

1.1 Avoir sa résidence principale sur la ville d'Orly

Le prêt du vélo-cargo famille s'adresse à une famille dont la résidence principale est située sur la commune d'Orly.

1.2 Etre majeur et aptitude à faire du vélo-cargo

L'utilisateur, représentant la famille, déclare être majeur, apte à la pratique du vélo, et n'avoir aucune contre-indication médicale.

La ville d'Orly ne pourra être tenue pour responsable des accidents et dommages causés en cas d'inaptitude de l'utilisateur.

1.3 Remplacer des déplacements effectués avec des enfants en voiture par le vélo-cargo

Les déplacements à vélo-cargo envisagés par l'utilisateur doivent correspondre à des déplacements du quotidien actuellement effectués avec des enfants en voiture (amener des enfants à l'école, sorties du weekend en famille, faire des courses....).

1.4 S'engager à ne pas sous louer ou prêter le vélo cargo

L'utilisateur prend en son nom le vélo-cargo. Il lui est interdit de sous louer ou de prêter le vélo ou les accessoires à une tierce personne.

1.5 Disposer d'un endroit sécurisé pour le stockage du vélo-cargo

L'utilisateur dispose d'un endroit de stockage ou parking du vélo-cargo (dimensions du vélo –cargo : L 217 cm x l 88 cm).

1.6 Acquérir une attestation personnelle en responsabilité civile

L'utilisateur acquiert une attestation personnelle en responsabilité civile, couvrant la durée du prêt, qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens prêtés tant par lui-même, les personnes dont il a la garde que ses préposés.

1.7 Se présenter au rendez-vous fixé pour la remise du vélo

L'utilisateur sera contacté par téléphone pour fixer la date, l'heure du rendez-vous et le lieu afin de procéder à la remise du vélo. Le rendez-vous sera confirmé par l'envoi d'un email.

En cas d'impossibilité de se rendre au rendez-vous, l'usager ne peut pas se faire représenter ; aucun vélo ne sera remis à toute autre personne.

1.8 S'engager à donner un dépôt de garantie (cheque) au profit de la ville d'Orly

Le chèque sera encaissé seulement en cas de dégradations, vol ou perte du vélo.

1.9 Présenter un dossier complet et motivé au moment de la candidature

L'utilisateur présente le dossier de candidature complet dans les délais déterminés par la ville d'Orly (formulaire, pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation personnelle en responsabilité civile...

1.10 Accepter l'ensemble des conditions et signer la convention du prêt

L'utilisateur s'engage à respecter l'ensemble des conditions inscrites sur la convention de prêt

B) Choix des bénéficiaires

1. Recevabilité du dossier :

Dossier complet (acceptant l'ensemble des engagements et présentant l'ensemble des pièces jointes demandées) et signé envoyé par mail ou réceptionné au guichet unique du 01 juillet au 18 septembre 2026 inclus.

Tous les dossiers incomplets ou réceptionnés hors délais seront refusés.

2. Analyse du dossier à partir de quatre critères

Un comité de sélection composé d'élus et d'agents municipaux se réunira pour analyser les candidatures et choisir le bénéficiaire.

Les quatre critères évalués par le jury sont :

1. Motivations (réponse à la question « pourquoi souhaitez-vous participer à cette expérimentation ? ») [8 points/ 30 points]
2. Déplacements envisagés (réponse à la question « quels sont les déplacements que vous envisagez effectuer avec le vélo-cargo ») [8 points/ 30 points]
3. Sécurisation du vélo-cargo au domicile (photos du lieu de stockage) [8 points/ 30 points]
4. Ordre d'arrivée du dossier de candidature [6 points/ 30 points]